



Annulation vente voiture entre particulier

Par ju74, le 29/09/2013 à 16:15

Bonjour, j'ai acheté une voiture la semaine dernière à un particulier. Le jour de la vente, le vendeur me présente le certificat de contre visite du contrôle technique (je n'avait pas fait attention que c'était la contre visite et non le contrôle technique).

Le vendeur me présente la voiture comme une bonne affaire avec des quantités de facture à l'appui.. je l'essaye, regarde la voiture sous toute les coutures et m'aperçoit de quelques goutte d'huile sous celle-ci.

Le vendeur surpris, me dit qu'il n'est pas au courant de fuite sur celle-ci. je décide de l'acheter quand même pour un prix légèrement inférieur(100€). La transaction se fait et je repart avec. Le lendemain, une tache d'huile assez importante se forme sous ma voiture et le niveaux d'huile moteur est au plus bas.

Je regarde les papiers donné avec et me rend compte du mauvais certificat de contrôle technique. je l'appelle lui demandant l'originale de celui ci et il me dit: voiture vendu !

Ne me laissant pas faire, j'insiste et me retrouve donc avec l'originale du contrôle. Et la, surprise! le défaut d'étanchéité est bien marqué ainsi qu'une multitude d'autres ce qui va me faire une facture assez salée à la fin.

Donc j'aimerais savoir si je peut lui demander de payer la facture au garage ou pas.

Ou lui rendre sa voiture.

Car si j'avais été au courant de tout ses défaut, je l'aurait sûrement négocié beaucoup plus bas ou même pas du tout acheté.